

# Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2011

du 7 décembre 2010

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 18 août 2010<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
  - 311 579 000 francs de revenus,
  - 33 987 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 277 592 000 francs, et

- b. des investissements pour un montant de 2 825 000 francs,

est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 1<sup>er</sup> décembre 2010

Le président: Jean-René Germanier  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 7 décembre 2010

Le président: Hansheiri Inderkum  
Le secrétaire: Philippe Schwab

<sup>1</sup> Non publié dans la FF

